

ACCES AUX FORMATIONS POUR LES REFUGIES

PROFIL DES ÉTUDIANTS

Ce projet est ouvert à 4 étudiants avec une très bonne maîtrise du français, des connaissances dans le domaine des demandeurs d'asile et des réfugiés. Des compétences en droit, informatique et communication seront appréciées.

INSTITUTION PARTENAIRE

Service Jésuite pour les Réfugiés (JRS France)

Association internationale

14 rue d'Assas, 75006 Paris

www.jrsfrance

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Irinda Riquelme, Coordination plaidoyer

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION ET CONTEXTE DU PROJET

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS international) a été fondé en 1980 pour répondre à la crise des « boat people » et le problème croissant des déplacements forcés, en travaillant au plus près des populations affectées et en collaboration avec elles.

C'est dans cet esprit que JRS France a développé quatre programmes : **JRS Welcome** pour l'accueil des demandeurs d'asile, **JRS jeunes** pour la rencontre entre jeunes et les activités culturelles et sportives sur un pied d'égalité, **JRS Intégration** avec des cours de français et accompagnement vers l'emploi, **Juridique plaidoyer** pour la défense des droits et le changement de regard de la société sur les réfugiés.

Face à l'impasse actuelle dans l'accueil et l'intégration des réfugiés et forte d'expériences réussies, nous voulons ouvrir des voies pour l'accès aux formations puis au travail pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Le projet vise à répondre aux problèmes d'accès aux formations pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. C'est à la fois un projet d'actions sur le terrain auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés que nous accueillons et un projet de plaidoyer.

Actions sur le terrain

- Orientation des demandeurs d'asile et les réfugiés pour trouver les formations adaptées à leurs besoins : apprentissage du français, alphabétisation, reprise d'études au lycée ou dans l'enseignement supérieur, formations professionnelles ou travail en alternance.
- Aide à la reconnaissance des diplômes, à l'inscription dans l'enseignement supérieur, les lycées ou dans des formations professionnelles.

Actions de plaidoyer

- Interviews des demandeurs d'asile et des réfugiés pour connaître leurs parcours dans le domaine des formations, les obstacles et les réussites rencontrés ainsi que les suites des orientations.
- Dialogue avec la Délégation Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) : suivi de la mise en place de leurs actions de formation et remontée des difficultés rencontrées dans le domaine d'accès aux formations.

RÉSULTAT ET PRODUITS ATTENDUS

Un rapport comportant :

- Un volet descriptif synthétisant les éléments biographiques des réfugiés et demandeurs d'asile, collectés avec leur accord durant la permanence, en vue d'identifier avec précision les difficultés qu'ils rencontrent dans leur processus d'intégration ;
- Une partie exécutive comprenant des réflexions, suggestions et propositions relatives aux mesures qu'il serait souhaitable de prendre pour remédier aux blocages constatés. Ces conclusions contribueront directement au plaidoyer à destination des décideurs publics.

Des schémas et des informations pour orienter les réfugiés dans l'accès aux formations à destination d'une plateforme en construction de la DIAIR.

MÉTHODOLOGIE

Le plaidoyer de JRS France se doit d'être en prise directe avec la réalité de terrain. En assurant une permanence d'information, d'orientation et éventuellement d'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile, les étudiants pourront non seulement leur apporter une aide directe, mais également appréhender les difficultés qu'ils rencontrent en général. À partir de suivis de parcours individuels de formation, il s'agira de resituer les problématiques dans une approche globale. Ces observations seront recueillies grâce à des outils de suivi élaborés par l'équipe Intégration de JRS France, qui pourront être améliorés en fonction des retours d'expérience des étudiants.

Ces derniers suivront une formation initiale et recevront un guide élaboré par l'équipe de l'Intégration. Les permanences seront toujours encadrées par un ou plusieurs membres de l'équipe Intégration.

Les informations collectées permettront de faire des points de synthèse mensuels en vue d'alimenter le dialogue avec les institutions publiques en charge des questions d'intégration. Il sera notamment question d'observer les effets des modifications législatives et réglementaires récentes sur le terrain.

CALENDRIER

Après une première étape de formation en septembre, la permanence et interviews débiteront en octobre et se poursuivront jusqu'en avril. Des bilans pour le plaidoyer et la livraison des produits finaux seront faits tous les mois.

La dernière phase du projet collectif sera consacrée à la relecture de l'ensemble des informations recueillies, à leur discussion et à la composition d'un rapport descriptif, synthétique et portant des propositions pour le plaidoyer.

LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à la salle des projets collectifs de Sciences Po, munie d'un ordinateur, d'un écran plasma, d'une imprimante et d'un téléphone.